

# Les travailleurs frontaliers dans le Rhin supérieur : mobilités de travail et enjeux linguistiques dans un espace transfrontalier

**Philippe Hamman**

Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional, Faculté des Sciences sociales, Université de Strasbourg (France), phamman@unistra.fr



Reçu le 30-12-2012 / Accepté le 15-05-2013

## **Les travailleurs frontaliers dans le Rhin supérieur : mobilités de travail et enjeux linguistiques dans un espace transfrontalier**

**Résumé :** *Ce texte analyse les migrations transfrontalières quotidiennes de travail dans l'espace du Rhin supérieur, d'un point de vue statistique, puis examine la dualité de leurs effets, à la fois structurants et déstructurants territorialement. La question linguistique est un facteur de plus en plus sensible tant sur le plan économique que politique.*

**Mots-clés :** *travail, frontalier, mobilité, compétences linguistiques, Rhin supérieur*

## **Grenzarbeiter und -arbeiterinnen am Oberrhein : Arbeitsmobilitäten und sprachliche Herausforderungen in einem grenzüberschreitenden Raum**

**Zusammenfassung :** *In diesem Beitrag wird die alltägliche grenzüberschreitende Mobilität von Arbeitnehmern in der Oberrhein-Region thematisiert, hinsichtlich der Statistiken und der strukturierenden bzw. destrukturierenden Konsequenzen dieser „Pendlerbewegungen“ auf lokaler Ebene. Zweisprachigkeit gilt immer mehr als ein wichtiger Schlüssel sowohl aus wirtschaftlicher als auch aus politischer Sicht.*

**Schlüsselwörter :** *Arbeit, Grenzgänger, Mobilität, Sprachfähigkeiten, Oberrhein*

## **Cross-border workers in the Upper Rhine: mobility of labour and language issues in a cross-border area**

**Abstract :** *This paper deals with the daily migrations of cross-border workers in the Upper Rhine region, from a statistical point of view. It examines their*

*territorial effects which are both structuring and unstructuring. The linguistic issue represents an increasingly important factor in these processes, economically as well as politically.*

**Key words :** *employment, cross-border worker, mobility, linguistic skills, Upper Rhine*

Dans un ouvrage qu'il publie en 1991, le président d'un collectif de travailleurs frontaliers du sud de l'Alsace souligne la perception courante défavorable de ces derniers, « souvent considérés comme des “parias”, qui viennent à la soupe avec deux gamelles » (Kessler, 1991 : 127-186). D'emblée, on est donc confronté à deux niveaux de lecture du phénomène frontalier, l'un tenant aux flux de travail en tant que tels et leur importance socio-économique, et l'autre à la façon dont ces mouvements pendulaires sont appréhendés dans les régions frontalières par une diversité d'acteurs en jeu : opportunisme pour les uns, nécessité économique pour les autres, etc. (Hamman, 2008).

Le travailleur frontalier se définit par sa résidence et son activité dans deux espaces nationaux différents, contigus et délimités, entre lesquels il opère des migrations quotidiennes ou au moins hebdomadaires. Juridiquement, cette définition synthétise deux critères : la délimitation géographique des zones frontalières, qui correspond à une définition du frontalier sur le plan fiscal ; et le retour *a minima* une fois par semaine au domicile dans l'État de résidence, retenu du point de vue de la protection sociale. Sa posture est liée historiquement à des accords binationaux et aujourd'hui, de plus en plus, à la réglementation communautaire (en particulier les règlements 1408/71 puis 883/2004 de coordination des systèmes de Sécurité sociale). Mais, qu'il s'agisse de la protection sociale, des régimes de chômage, maladie, invalidité, des accidents du travail, des retraites ou encore des contributions sociales et fiscales, les textes ne coïncident pas pleinement entre les différents États (Hamman, 2005, 2006).

Il s'agit alors de restituer la complexité des relations de travail transfrontalières. Leur prise en charge collective met en présence de nombreuses organisations et institutions, entre instances publiques, syndicats et associations de frontaliers. Des couples de tensions caractérisent ces relations professionnelles fortement spatialisées. Sociologiquement, le questionnement fait écho à la dialectique du proche et du lointain telle que Georg Simmel l'a introduite dans sa *Soziologie* en 1908, quant à la compréhension du rapport à autrui et à l'ambivalence de la figure de l'étranger, qu'incarne ce migrant pendulaire qu'est le travailleur frontalier. À la manière de l'étranger chez Simmel, il est attaché à un groupe (local, professionnel, etc.), et pas simplement « de passage », comme un touriste, mais n'en fait pas partie originellement (il est venu du pays voisin exercer un emploi) ni totalement (sa posture d'entre-

deux le fait relever, moyennant une certaine coordination européenne, tantôt d'un État tantôt de l'autre) et à tout moment (il ne réside pas dans le pays d'activité, et opère des allers-retours entre deux lieux, l'entreprise et le domicile, situés dans deux territoires nationaux proches mais distincts, ce qui le fait personnaliser des relations d'échange avec l'extérieur, au-delà de la distance matérielle parcourue).

On aborde ainsi des dynamiques interculturelles. Pour les saisir, nous allons d'abord présenter un tableau statistique des migrations de travail dans l'espace du Rhin supérieur, comprenant l'Alsace, le Palatinat du Sud, le Pays de Bade et les cantons de la Suisse du Nord-Ouest (ce territoire est aussi dénommé aujourd'hui Région métropolitaine trinationale, RMT) (1). Puis, nous nous attacherons à qualifier la dualité des effets, à la fois structurants et déstructurants territorialement (2). La question linguistique est un facteur de ces flux, qui devient de plus en plus sensible et discuté sur plusieurs plans (3).

Cette perspective de recherche aborde de concert et dans leurs interactions ces deux modalités de façonnage de l'espace que sont la contiguïté et la proximité, incarnées dans des processus de territorialisation (par exemple, les intercommunalités transfrontalières) et les réseaux (par exemple, les Eurorégions) qui donnent à voir des circulations plus que des spatialités durcies. Un territoire est un construit socio-politique (qu'il soit national ou transfrontière), en même temps qu'un support d'identifications. À ce titre, il passe par des mises en tensions permanentes, liant des modes de coopérations *et* de conflits. Il ne faut surestimer ni le rôle excluant de la frontière « historique », ni le repli des frontières juridiques, sociales et économiques actuelles (Deshayes et Francfort, 2010). D'autres territorialités ont émergé, plus souples, que ce soit par l'action des entreprises et des entrepreneurs (Zalio, 2004) ou des mobilités, lesquelles vont nous retenir ici.

## 1. Que représente le travail frontalier dans le Rhin supérieur ?

<b>Tableau 1</b>	Alsace	Suisse du Nord-Ouest	Pays de Bade	Palatinat-Sud	Ensemble
Population (habitants)	1 837 500	1 383 083	2 438 541	302 474	5 961 598
Superficie (km <sup>2</sup> )	8 281	3 588	8 147	1 512	21 528
Densité de population (hbt/km <sup>2</sup> )	222	385	299	200	277
Taux d'activité (%)	73.5	79.2	77.2	77.5	76.7
Taux de chômage* (%)	6.9	2.4	4.8	4.3	4.7
Niveau de vie (PIB/hbt)	28 288	47 148	25 360	32 344	34 167

Source : Offices Statistiques du Rhin Supérieur, *Rhin Supérieur Faits et Chiffres 2010*.

\* Le taux de chômage est estimé.

Le *tableau 1* illustre, en 2008, les différences dans la structure à la fois démographique et économique des différents territoires qui composent le Rhin supérieur.

L'interdépendance économique des régions du Rhin supérieur ainsi identifiée se manifeste sur deux plans. D'abord au niveau des entreprises, car l'activité à l'export a eu une influence notable sur le développement industriel. En effet, pour l'Alsace, qui est la quatrième région exportatrice française, l'Allemagne représente 32 % des exportations, et la Suisse est le 4<sup>e</sup> partenaire commercial de la région, avec 7,5 %. Le principal partenaire de la Suisse du Nord-Ouest est l'Allemagne ; la France est troisième (9 %). Ces interactions se manifestent aussi à travers les entreprises dont le siège se trouve dans la région voisine : l'Alsace compte 250 entreprises allemandes et 102 entreprises suisses ; les firmes à capitaux étrangers restent toujours très présentes dans le secteur industriel, employant plus de 40 % des salariés pour 25 % au niveau national. Réciproquement, 64 entreprises alsaciennes ont une succursale en Allemagne et 17 en Suisse.

Les liens socio-économiques se repèrent peut-être plus encore au niveau des actifs. Plus de 91 000 personnes, dont les deux-tiers sont Alsaciens, ont un emploi de l'autre côté de la frontière. En se fondant sur le *tableau 2*, on voit que l'augmentation des flux transfrontaliers est très nette sur le moyen terme, particulièrement dans les années 1970 ; elle reste significative jusque dans les années 1990. Dans la décennie 2000, les mouvements de frontaliers alsaciens vers l'Allemagne voisine sont en repli pour la première fois depuis les années 1960, que ce soit vers le pays de Bade ou le Sud Palatinat. La crise économique en Allemagne a un impact clair sur le taux de chômage en Alsace : jusqu'alors bas, il augmente plus vite qu'au niveau national, de 2002 à 2005.

Le tassement des migrations de travail, repéré durant une partie de la décennie 2000, entre l'Alsace et la Suisse du Nord-Ouest est compensé en flux globaux par une hausse des navetteurs badois ; de plus, les chiffres doivent être relativisés, car les fluctuations du travail frontalier avec la Suisse sont usuellement plus importantes qu'avec l'Allemagne – ce que les associations de frontaliers et les syndicalistes rapportent couramment au caractère plus « libéral » de la législation helvétique. Il n'y a donc pas de baisse de l'appel aux frontaliers pour la partie suisse, mais un changement de profil (davantage de qualification) bénéficiant davantage aux Allemands.

**Tableau 2 : Évolution sur le temps long du nombre de frontaliers résidant en Alsace**

Année	Ensemble	dont frontaliers travaillant en ...	
		... Allemagne	... Suisse
1962	8 100	4 200	3 900
1968	12 900	5 500	7 400
1975	27 700	13 600	14 000
1982	34 500	16 900	17 600
1990	54 900	24 800	29 600
1999	70 200	36 500	33 200
2006	64 900	30 800	33 900
2008	63 400	29 000	34 400

**Évolution annuelle moyenne en %**

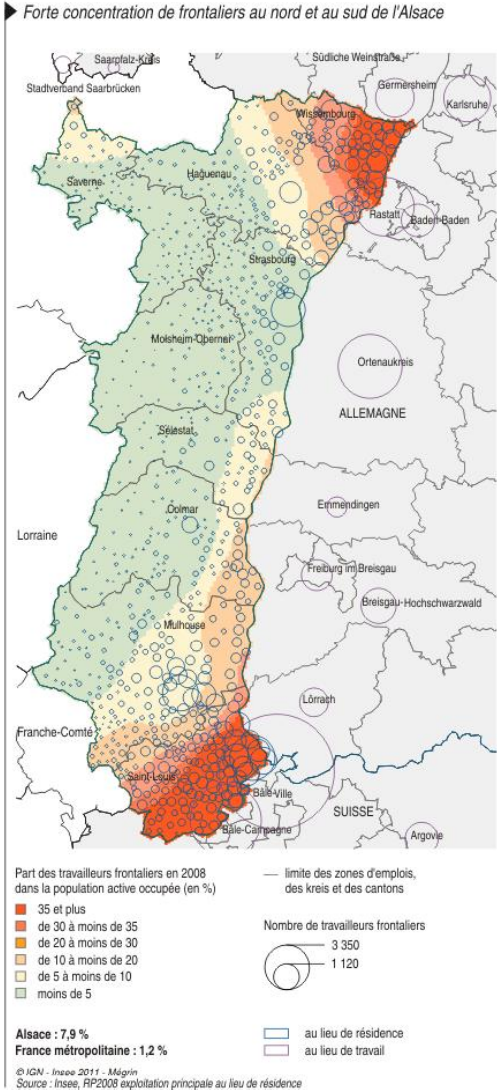
Période	Ensemble	dont frontaliers travaillant en ...	
		... Allemagne	... Suisse
1962-1968	8,1	4,6	11,3
1968-1975	11,5	13,8	9,5
1975-1982	3,2	3,2	3,3
1982-1990	6,0	4,9	6,7
1990-1999	2,8	4,4	1,3
1999-2006	-1,1	-2,4	0,3
2006-2008	-1,2	-3	0,7

Source: Insee, recensements de la population exploitations complémentaires.  
 RP 1962 : recalculé / RP 1999 et 2006 : exploitations principales.

L'Alsace compte près de 64 000 travailleurs frontaliers, d'après les chiffres du dernier recensement INSEE de 2008 : 34 400 frontaliers travaillent en Suisse et 29 000 en Allemagne. Ils représentent 8 % des actifs occupés, ce qui en fait la seconde région française envoyant des actifs à l'étranger (derrière la Lorraine). Il faut toutefois noter de fortes différences entre les territoires. Comme le montre la *carte I*, la proximité de la frontière détermine l'ampleur du phénomène : le frontalier alsacien est d'abord un migrant quotidien dans la proximité, à l'intérieur de la « zone frontalière » qui détermine un impact fiscal favorable (pour les résidents des deux départements du Bas Rhin et du Haut Rhin, les salaires versés en Allemagne sont imposés en France, c'est-à-dire à un taux moindre). Plus précisément, la part de frontaliers dépasse les 40 % dans certains cantons, ce qui pèse fortement sur

les marchés locaux du travail et sur les équilibres socio-politiques territoriaux. Au Sud de l'Alsace, la zone d'emploi de Saint-Louis, frontalière avec la Suisse, compte 41 % de frontaliers (Auvray et Sezeur, 2011). Au Nord, la zone d'emploi de Wissembourg dénombre un tiers d'actifs qui travaillent principalement à Karlsruhe, Germersheim, Rastatt ou Baden-Baden. À ce titre, le phénomène frontalier dépasse la sphère de l'entreprise et du travail pour constituer un enjeu d'action publique et de développement territorial.

**Carte 1 : La concentration des frontaliers en Alsace**



## 2. Des mobilités transfrontalières structurantes et déstructurantes

L'analyse sociologique des régulations économiques et sociales de l'emploi au niveau transfrontalier distingue différentes postures qui interagissent. Dans les régions frontalières, où se concentre le phénomène, on l'a vu, la population locale représente à la fois les citoyens-électeurs pour les élus, et la main d'œuvre, réelle ou potentielle, pour les patrons.

Dans ce contexte, si l'on évoque les « privilèges » des frontaliers, leurs représentants associatifs réagissent en chœur. Certes, ils reconnaissent la force de ce sentiment dans les esprits, à l'exemple du président de l'Union européenne des frontaliers (UEF) à Saint-Louis : « Le travailleur frontalier est accusé par ses collègues de travail de gagner beaucoup d'argent, et là où il réside il est considéré comme un traître : on dit qu'il abandonne le travail en Alsace et va toucher des francs suisses. Par conséquent, il se trouve toujours en porte-à-faux » (entretien, 23/06/2003). Mais c'est pour mieux écarter la pertinence de ces critiques. Quand bien même la plupart des membres de son collectif travaillent en Suisse, réputée prospère, le président du Comité de défense des travailleurs frontaliers du Haut-Rhin dément dans la presse régionale toute idée de privilège : « Les frontaliers sont tous des malheureux en puissance, étant donné les lacunes juridiques et sociales existantes. Et ils sont plus fragiles que les autres. La loi suisse est dix fois plus libérale que la loi française. Notre but, c'est d'intervenir avant que les gens ne soient complètement perdus. Pourquoi recevons-nous plus de 700 personnes par an s'il n'y a pas de problème ? » (journal *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 09/03/2000).

Les débats sur les impacts du phénomène frontalier s'expliquent par le fait que les répercussions dans la région de résidence sont multiples. Elles touchent à la fois aux charges pour les communes où habitent les travailleurs frontaliers – sur plusieurs plans : l'éducation, le foncier, etc. – et à des enjeux d'aménagement comme le trafic routier et les transports en commun, qui peuvent se lire comme autant de contraintes potentielles, avec les congestions routières et ferroviaires liées aux mouvements pendulaires. Les décideurs publics sont confrontés au défi d'assurer les conditions de la mobilité journalière des habitants à l'échelle du bassin d'emploi, tout en conservant à l'esprit les atteintes à l'environnement qui en résultent. De leur côté, les travailleurs frontaliers préfèrent généralement ne pas avoir à trop s'éloigner de leur lieu de résidence, notamment pour les familles, et cela rejoint la préoccupation des élus, en particulier de petites communes, qui aspirent à fixer la population plutôt qu'assister à des départs pour cause de pénurie d'emploi.

Un épisode saillant a concerné au milieu des années 1990 la ligne ferroviaire Mulhouse-Bâle, c'est-à-dire « le train des frontaliers ». Le 25 septembre 1994, la SNCF remplace les rames en fonctionnement, datant de 1988, par du matériel

plus ancien – de 1975 –, provenant de banlieue parisienne, où il a été réformé. Au cours de l'hiver, le système de chauffage se révèle régulièrement défectueux, suscitant des protestations, rapportées dans la presse régionale : « On n'est pas des bêtes ! Les Alsaciens sont dociles, on peut faire ce que l'on veut. En Corse, il y aurait déjà eu une émeute ». La réponse d'un responsable local de la SNCF est à la fois significative de l'enjeu des flux transfrontaliers – des besoins en matériel importants – et des perceptions diverses qu'ils suscitent – le frontalier travaillant en Suisse serait devenu plus exigeant que les autres usagers : « La SNCF est consciente du problème », ayant été destinataire de quelques 150 courriers de réclamation, mais « il n'y a pas de matériel disponible » ; et d'ajouter : « Le besoin de confort se développe avec l'accroissement des revenus » (journal *L'Alsace*, 25/01/1995).

Ce contexte implique une reconnaissance mutuelle des acteurs en présence, qui ne gomme pas le conflit et les tensions, mais amène une prise en compte de l'autre – fût-ce par la mise à distance dans la proximité, ce qui constitue une définition souvent avancée de l'effet-frontière. En effet, les pratiques quotidiennes entretiennent aussi la conscience de différentiels nationaux et de leurs usages possibles. Signalons l'exemple des parkings « sauvages » qui ont pris de l'ampleur à Saint-Louis, au Sud de l'Alsace : les frontaliers se rendent en Suisse à pied, avant d'utiliser les transports urbains bâlois. En effet, côté français se conjuguent la gratuité (de fait) du stationnement et un rapport demeurant favorable à la voiture dans les politiques locales et urbaines (malgré certaines évolutions), tandis que dans le canton de Bâle-Ville ont été mis en œuvre une politique de promotion des modes collectifs de déplacements urbains et des tarifs de stationnement élevés. Le maire de Saint-Louis déclare ainsi en 2011 :

*« Bâle a engagé une politique stricte en matière de stationnement pour chasser les autos. Soit il est interdit de s'y garer, soit c'est très cher. Le résultat, c'est que de nombreux frontaliers laissent leurs voitures à Saint-Louis pour y prendre les transports en commun. Comme nous avions fait le choix des parkings gratuits en cœur de cité en soutien au commerce de proximité, et pas pour servir de délestage aux Bâlois, nous avons dû sévir pour enrayer l'anarchie créée par ce millier de véhicules ventouses. [...] Nous avons toutefois investi dans la construction d'un parking entre la gare et l'autoroute, il offre 300 places et les gens n'ont pas besoin d'aller traverser Saint-Louis pour aller prendre le train. Je n'oublie pas que la moitié des actifs de notre ville travaillent en Suisse »* (cité in *Frontalier Magazine*, bulletin du Groupement transfrontalier européen d'Annemasse, 103, 2011 : 36).

Pour ces raisons, le registre transfrontalier est de plus en plus perçu localement comme une voie de développement territorial et de raffermissement économique, social et politique. Permettre à quelqu'un de trouver un emploi dans une entreprise proche, dans l'État voisin, c'est aussi lui permettre de demeurer dans



la commune, le département, la région. Ce sont là des politiques originales d'« assignation » à résidence, dans la mesure où les emplois exercés dans le pays voisin s'accompagnent de retombées locales en retour, même s'il s'agit d'échanges inégaux. C'est notamment le cas pour les espaces ruraux au Nord de l'Alsace. Un chargé de mission INTERREG PAMINA (Palatinat/Mittler Oberrhein/Nord Alsace) le souligne : « C'est une réalité qui est lourde au niveau économique. L'Alsace du Nord ne s'en tirerait peut-être pas aussi bien s'il n'y avait pas la proximité de l'Allemagne. Donc je dirai que c'est la région qui est privilégiée, ce ne sont pas les travailleurs frontaliers en eux-mêmes » (entretien, Lauterbourg, 18/06/2003).

Les rapports coûts/bénéfices, contraintes/ressources sont variables selon les situations locales et la position de part et d'autre de la frontière : c'est bien ce qui structure un espace-frontière en cadre de tensions et de médiations. Les flux transfrontaliers produisent aussi des rapports à l'étranger plus distants, voire hostiles, notamment autour des mouvements résidentiels vers la France (Hamman, 2008).

Le nombre d'Allemands qui résident en Alsace et qui continuent à travailler dans leur pays d'origine a été multiplié par 3,6 entre 1990 et 1999. Ce mouvement s'est ralenti durant la décennie 2000, mais il progresse encore de 20 %. Au recensement INSEE de 2008, 7 000 Allemands sont dans cette situation. On parlait initialement de « frontaliers atypiques » (*atypische Grenzgänger*), avant que leur nombre ne croisse significativement. Leur part dans l'ensemble des frontaliers alsaciens vers l'Allemagne passe ainsi de 6 % en 1990 à 24 % en 2008. De même, 1 800 Suisses ont élu domicile en Alsace, et continuent à exercer leur activité dans leur pays d'origine. Si, historiquement, le marché du travail transfrontalier correspond d'abord à des flux à caractère unilatéral (par exemple, de l'Alsace vers la Suisse du Nord), les mobilités de résidence complexifient les interactions, de façon moins visible, mais bien réelle. De plus, on observe que cette double circulation tend à s'interpénétrer : il y a également des Alsaciens qui installent leur résidence en Allemagne, à Kehl, notamment, pour un millier d'entre eux en 2008, car c'est là un pôle attractif d'emplois de proximité (INSEE Alsace, 2011).

La question de l'intégration des populations migrantes frontalières se pose alors sur plusieurs plans. Une dimension interculturelle renvoie en particulier à la pratique de la langue du voisin, qui n'est généralement pas similaire des deux côtés de la frontière. Le fait que les résidents allemands habitent fréquemment dans des lotissements relativement isolés et ont une connaissance parcellaire de la langue française a contribué à réveiller certaines tensions, pouvant expliquer des épisodes de ressentiments (Ramm, 1999).

Des enjeux socio-économiques se repèrent aussi quant à la hausse du coût de l'immobilier et du foncier, dans un marché où la demande est plus importante

que dans un espace national classique et les moyens des résidents allemands ou suisses très souvent supérieurs à ceux de la clientèle locale alsacienne. Le taux d'accession à la propriété est également plus élevé pour les travailleurs frontaliers par rapport à la moyenne nationale. De ce fait, la tentation est réelle pour une commune de s'orienter vers la réalisation d'une zone résidentielle « aisée » plutôt que de logements sociaux. Le risque tient dans la multiplication de « villages-dortoirs », accueillant des frontaliers français et des actifs des pays voisins qui installent leur résidence côté français, « selon des mouvements qui se croisent sans se rencontrer » (Bloch et Ercker, 1996 : 230-231). Un responsable d'une structure d'information transfrontalière du Bas-Rhin note :

*« Il y a une problématique qui tient un peu aux représentations populaires, historiques. Mais, au début des années 1990, les agences étaient submergées, il y avait vraiment un achat de résidences secondaires [par des Allemands], et aussi principales – c'était la nouveauté. Tout simplement parce que vous divisez par dix le prix du m<sup>2</sup> par rapport à Karlsruhe et vous avez uniquement 30 km à faire pour vous rendre au travail. Ça s'est calmé à partir des années 1995-1997 » (entretien, conseiller INFOBEST PAMINA, 18/06/2003).*

On repère dès lors l'émergence d'une nouvelle frontière, du côté français, fonctionnant à partir d'oppositions entre rapprochements et incompréhensions, que la mise en contact accrue au sein d'un espace-frontière rend davantage prégnantes, justement parce que des liens se forgent et que des comparaisons deviennent plus aisées et qu'elles sont plus directement ressenties par les uns et les autres. Il en est de même de l'offre de services aux habitants et de son accessibilité. Elle diffère d'un pays à un autre en termes d'organisation et de coûts, à l'exemple des crèches en France et en Allemagne : quand les écoles maternelles françaises publiques sont gratuites pour la scolarisation des enfants, les crèches allemandes (*Kindergärten*) sont, elles, payantes. Les résidents frontaliers allemands inscrivent couramment leurs enfants côté français pour le premier âge, avant de leur faire suivre une scolarité du côté allemand. La proximité des différences éprouvées participe de la production de frontières. Deux processus interagissent ainsi : des flux qui renvoient à une dynamique d'intégration, et des mises en contact où se recomposent des identités, avec de possibles hybridations (par le fait de travailler ensemble, de se voir au quotidien, etc.) mais aussi, corrolairement, des altérités redéfinies.

Finalement, ces déplacements croisés rendent d'autant plus perceptibles les différences de salaires, de cotisations, d'équipements, de prestations et de services. De la sorte, les avantages et les inconvénients d'une unification européenne plus poussée sont ressentis par de nombreux acteurs et revendiqués par chacun dans le sens le plus favorable, qui n'est pas le même dans tous les domaines. En cela, il y a bien une réalité distinctive de l'espace-frontière (Hamman, 2013).

### 3. Les enjeux linguistiques du phénomène frontalier

Dans ce cadre d'interactions fortes, la question de la maîtrise de la langue du voisin, du pays où l'on va travailler, où l'on vient résider, revient dans l'étude des espaces-frontières particulièrement sur le plan professionnel (au Luxembourg, Wille, 2012 : 258-275, et plus encore lorsque l'idiome diffère, comme c'est le cas en Alsace par rapport aux espaces germaniques contigus). La question linguistique se situe à deux niveaux au moins : d'une part, comme l'enjeu de l'accès à l'emploi frontalier ; de l'autre, dans l'importance de la connaissance de la langue voisine dans la résolution de problématiques sociales qui peuvent émerger dans la situation d'entre-deux, surtout lorsqu'il s'agit de représenter le « groupe frontalier ».

#### 3.1 Pratique linguistique et accès à l'emploi frontalier

La problématique de la pratique de la langue allemande pour les frontaliers français travaillant ou désireux de travailler en Allemagne ou en Suisse s'impose avec une acuité plus forte ces dernières années, à mesure que recule le bilinguisme en Alsace.

Les collectivités alsaciennes mettent aujourd'hui l'accent sur une formation professionnelle adaptée au marché de l'emploi transfrontalier comme levier des politiques de développement territorial. On peut signaler qu'en 2011 la Conférence du Rhin Supérieur a retenu pour axe d'intervention prioritaire « l'économie et la fluidification du marché du travail transfrontalier ».<sup>1</sup> Quant à la Région Alsace, elle a lancé en décembre 2011 le dispositif « Allemand pro », présenté suivant deux axes : assurer une formation professionnelle en allemand pour des demandeurs d'emploi, et favoriser des projets de recrutements d'employeurs français ou allemands en finançant des formations adaptées. La motivation du programme est clairement énoncée :

*« Rappelons que trois entreprises allemandes sur quatre ont des difficultés à pourvoir l'ensemble de leurs postes. Près de 36 000 postes d'ingénieurs sont vacants, ainsi que de nombreux postes dans les technologies de l'informatique, des aides-soignants et des éducateurs... La pénurie de main d'œuvre qualifiée, attestée en Allemagne, entraîne une perte de compétitivité des PME. Les qualifications interculturelles des salariés sont donc importantes et valorisées ».*<sup>2</sup>

Fin 2012, le directeur de la Maison de l'emploi de Saint-Louis énonce une anecdote significative, selon lui, de la nécessaire réévaluation de l'enjeu linguistique pour les Alsaciens désireux de travailler en Suisse, sachant qu'entre 2001 et 2008, la part du tertiaire a progressé de 10,7 % et atteint 70,4 % des emplois de la région dite des « trois frontières » : « Les emplois proposés sont pour la plupart à haute valeur ajoutée et il y a de moins en moins de postes faiblement qualifiés ». Il

ajoute de suite : « En France, un cariste en quête d'un travail en Suisse alémanique va effectuer d'instinct ses recherches en utilisant des mots comme Karister ou Karisten, qui ne veulent strictement rien dire en allemand. Alors que l'équivalent germanique, c'est Staplerfahrer » (cité in *Frontalier Magazine*, 112, 2012 : 30).

On ne peut s'en tenir à une première lecture, selon laquelle les dialectes germaniques locaux ("platt" mosellan, alsacien, etc.) sont suffisants. Si la communication s'établit ainsi sur le lieu de travail, les uns et les autres ne disposent pas pour autant d'une maîtrise réelle de la langue « bureaucratique » ni professionnelle. Les opportunités d'emploi s'amoindrissent pour les Alsaciens en Suisse du Nord par rapport à la main d'œuvre germanique, qui, elle, parle couramment l'allemand. Pour preuve, de 2001 à 2006, on dénombre 2 000 frontaliers alsaciens de moins employés dans les quatre cantons suisses voisins du Haut-Rhin, pour 3 500 Allemands de plus, et le phénomène s'est amplifié en 2007-2008 (derniers chiffres connus) : 1 904 Français en moins et 366 Allemands de plus (Beck et Rihm, 2011). Le commentaire d'un responsable de la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Alsace est clair, et traduit le rôle des passeurs dans les univers frontaliers :

*« Le problème est linguistique. Les anciens frontaliers étaient bilingues ou maîtrisaient le dialecte, ce qui suffisait souvent. En cas de besoin, les contremaîtres alsaciens leur traduisaient les instructions. Avec le départ en retraite de ces derniers, leur remplacement par des Allemands et l'arrivée d'une génération de frontaliers ne parlant que le français, ça ne fonctionne plus. Surtout que les travailleurs allemands, outre qu'ils partagent la même langue, ont aussi une pratique de l'anglais [...]. La rente de l'Alsacien, la clé de sa prospérité, c'était son bilinguisme »* (cité in *Frontalier Magazine*, 94, 2009 : 11).

Les collectivités territoriales se positionnent désormais sur cet enjeu. Le président du Conseil général du Haut-Rhin, Charles Buttner, déclare en 2010 :

*« La cause principale [de la baisse du nombre de frontaliers alsaciens en Suisse] demeure la perte de la compétence linguistique par nos populations qui ne connaissent plus la langue du voisin alémanique. Seulement 1 % des élèves en cours élémentaire à Mulhouse entendent parler le dialecte. [...] Après-guerre, la volonté de montrer que l'on était Français, conjuguée à l'action d'un pouvoir central qui a utilisé la langue comme élément d'unification, ont entraîné ce recul. Le problème, c'est que sa langue, pour l'Alsace, ne relève pas uniquement de la culture. C'est un outil économique et de développement. [...] Il faut recréer des filières bilingues complètes, de la maternelle au lycée, et des communes en disposent déjà. [...] Mais cette action nécessite de la durée »* (cité in *Frontalier Magazine*, 98, 2010 : 30-31).

Les pouvoirs publics tentent localement de réagir, notamment à travers des compléments de formation en langue ; des stages linguistiques intensifs sont proposés,

par exemple, à Saint-Louis, pour certains chômeurs. L'adjointe au maire, qui est aussi vice-présidente du Conseil régional d'Alsace – avec une délégation significative : formation, bilinguisme et entreprise – le met en avant :

*« Les stagiaires des huit premiers stages ont été 65 % à trouver un emploi. Ces formations sont financées par l'État et la Région [...]. C'est une voie que nous avons été pionniers à explorer. Elle permet d'être réactif aux évolutions du marché du travail transfrontalier mais répond aussi à des besoins d'entreprises françaises. Car, en Alsace, les métiers de la restauration, de l'hôtellerie, de la vente, des services, sont tous demandeurs de collaborateurs bilingues pour accueillir les clientèles des pays voisins »* (cité in *Frontalier Magazine*, 105, 2011 : 27).

### **3.2 La langue, enjeu de prise en charge collective du travail frontalier**

Si la question linguistique est désormais endossée par les élus lorsqu'ils évoquent le développement régional – avec des résultats qu'il conviendra d'évaluer –, elle se pose aussi pour d'autres acteurs de la scène transfrontalière, et notamment les associatifs et les syndicalistes qui s'emploient à défendre et représenter la main d'œuvre frontalière. Les subtilités de deux régimes juridiques nationaux, conjugués avec des normes communautaires, s'avèrent complexes. C'est pourquoi, depuis plus de vingt ans, deux avocats allemands tiennent des permanences dans les locaux de l'association des frontaliers de Haguenau. L'un d'eux, installé à Fribourg en Brisgau, expose la technicité propre qu'il apporte, par rapport à une compréhension superficielle :

*« Je suis avocat allemand, j'appuie l'association sur le côté aspects juridiques allemands devant l'Arbeitsgericht [tribunal du travail]. En France, il y a les Prud'hommes d'abord, qui n'existent pas chez nous. Même si les gens à travers leur dialecte, l'alsacien, comprennent ce qui se passe de l'autre côté, là ils sont dans un milieu juridique qui n'est pas familier, là c'est un côté complètement allemand. Par exemple, il faut aller tout de suite devant les tribunaux, parce qu'en Allemagne il y a une règle de base : un licenciement qui peut être abusif, s'il n'est pas attaqué dans les trois semaines, il devient légal »* (entretien, Haguenau, 16/03/2004).

Un intérêt mutuel bien compris se dessine entre les acteurs en présence. Les adhérents accèdent facilement à un défenseur allemand pour porter un contentieux devant les tribunaux d'Outre-Rhin. Les responsables associatifs peuvent mettre en avant une offre de conseil juridique pointue. Et l'avocat s'assure un créneau porteur de clientèle :

*« Pendant toutes mes études universitaires et comme jeune avocat, le droit du travail, le droit social, ça m'intéressait pas. J'avais un côté droit commercial. C'est pratiquement mes clients alsaciens qui m'ont forcé ! Moi, j'ai une certaine renommée pour le fait que je parle français, donc les gens qui sont*

*venus chez moi, au premier rang, c'étaient les frontaliers, qui ont un besoin franco-allemand. Et par ce biais-là, j'ai commencé il y a quinze ans avec l'association à avoir une permanence, où il y avait une ou deux personnes, et aujourd'hui on a un planning, une dizaine de rendez-vous pour cet après-midi. Il y a le besoin, c'est là qu'on le voit. Donc je me suis spécialisé un peu selon les demandes de ma clientèle » (entretien, Haguenau, 16/03/2004).*

Dans ce contexte, les représentants frontaliers se construisent une posture de « courtiers » en information sociale et juridique, de passeurs qui sont autant de traducteurs en matière de politiques sociales et de droit du travail. Les exigences croissantes d'aptitudes à la fois sociales, juridiques et linguistiques posées par la Commission européenne, d'une part, et les syndicats, de l'autre, pour l'exercice des fonctions de conseiller syndical des services européens de l'emploi EURES dans les Euro-régions sont également révélatrices. Maîtriser les problématiques du travail transfrontalier et entrer en dialogue avec le frontalier mais aussi les différents interlocuteurs administratifs, exige de détenir des compétences particulières, et professionnalisées. Celles-ci réduisent le nombre de candidats susceptibles de prétendre à ces fonctions. Dans un autre espace de flux, entre Moselle et Sarre, le président du DGB<sup>3</sup> Saar, qui loue son conseiller EURES comme « le génie des langues dans la maison », l'explique :

*« Ceux qui sont conseillers EURES sont formés, ils peuvent s'exprimer en français comme en allemand. Et il n'y a pas que la langue, il faut prendre des gens – je parle en tant que syndicaliste – qui remplissent une certaine qualification, qu'ils soient aussi l'avocat, au sens figuré, de ceux qui viennent avec leurs problèmes. [...] Un conseiller syndical verra au premier chef l'aide pour les gens. De là, le nombre de ceux qui peuvent le faire devient déjà réduit. Parce que, selon mes exigences, la personne doit être orientée dans un sens syndical et elle doit remplir les compétences professionnelles, dont la compétence linguistique » (entretien, Sarrebruck, 08/11/2006).*

La complexité des relations et des univers frontaliers se dégage ainsi ; elle invite à penser les partenariats et les liens transfrontières en fonction de contraintes et de ressources – parmi lesquelles la langue – variables à la fois d'un espace à un autre et d'un domaine d'activités à un autre. La question des gradients apparaît centrale, entre les deux couples adaptation/convergence et hybridation/solidarité (Hamman, 2013).

## Notes

<sup>1</sup> Sur l'état des lieux réalisé : <http://www.mef-mulhouse.fr/actualites/de-la-formation-transfrontaliere-a-l-emploi-dans-le-rhin-superieur.html>.

<sup>2</sup> <http://www.region-alsace.eu/communique-presse/formation-professionnelle-transfrontaliere>.

<sup>3</sup> *Deutscher Gewerkschaftsbund* : union des syndicats allemands.

## Bibliographie

- Auvray, S./Sezeur, S. 2011. « Un actif sur douze travaille en Allemagne ou en Suisse ». OREF Alsace, INSEE Alsace. *Chiffres pour l'Alsace*, 24, pp. 1-6.
- Beck, J./Rihm, S. 2011. *Le bilinguisme et l'emploi transfrontalier*. Rapport de l'Euroinstitut de Kehl à la Fondation Entente franco-allemande.
- Bloch, A./Ercker, A. 1996. « Une culture de frontières entre l'Alsace et le Palatinat ? État cruel des lieux » *Revue des sciences sociales*, 23, pp. 222-233.
- Deshayes, J.-L./Francfort, D. (dir.). 2010. *Du barbelé au pointillé. Les frontières au regard des sciences humaines et sociales*. Nancy : Presses universitaires de Nancy.
- Hamman, Ph. 2005. « Défendre les travailleurs frontaliers : les apprentissages de la légitimation dans l'Union Européenne ». *Revue française de science politique*, 55 (3), pp. 445-476.
- Hamman, Ph. 2006. *Les travailleurs frontaliers en Europe : mobilités et mobilisations transnationales*. Paris : L'Harmattan.
- Hamman, Ph. 2008. „Profiteure oder Pioniere ? Vertretung von Grenzgängern in der Saar-Lor-Lux-Region“. *Saarbrücker Hefte. Saarländische Zeitschrift für Kultur und Gesellschaft*, 99, pp. 85-91.
- Hamman, Ph. 2013. *Sociologie des espaces-frontières*. Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg.
- INSEE Alsace. 2011. *Chiffres pour l'Alsace*, 24, décembre.
- Kessler, S. 1991. *Frontaliers d'Europe. Rapport sur les migrations transfrontalières*. Strasbourg : Ed'Image.
- Ramm, M. 1999. *Frontières, espaces et territoires transfrontaliers, quel avenir pour l'Est mosellan ?* Thèse de géographie, Université de Metz, France.
- Simmel, G. 1999 (1908). *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*. Paris : PUF.
- Wille, Chr. 2012. *Grenzgänger und Räume der Grenze. Raumkonstruktionen in der Großregion SaarLorLux*. Francfort : Peter Lang.
- Zalio, P.-P. 2004. « Territoires et activités économique, une approche par la sociologie des entrepreneurs », in : *Genèses*, 56, p. 4-27.